

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal

Séance tenue le 30 avril 2003

Numéro de la résolution CE03 0896

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal / Centre-Sud (CO92 03386) », afin de préciser l'affectation « commerce » relativement au terrain situé au coin sud-ouest des rues Sainte-Catherine et De Champlain, de remplacer l'affectation « parc et lieu public » par l'affectation « commerce » relativement à la rue Gareau et à une lisière du parc Charles-S.-Campbell, et de modifier le plan des limites de hauteur et de densité, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1021203036
40.002

-

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière